

Démarche Valeurs-Objectifs-Indicateurs-Cibles (VOIC) locaux

Table de GIRT de l'Estrie

Tableau résumé

Révision le 23 février 2017



Valeurs	Objectifs convenus	Outils existants	Mesures additionnelles convenues	Indicateurs proposés	Cibles proposées
Approvisionnement en matière ligneuse.	Mettre en marché annuellement tout le bois disponible à la récolte, dans le respect de la possibilité forestière et du maintien de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Émission de garanties d'approvisionnement forestier (GAF) toutes essences Possibilité de mise en marché par le BMMB 		% récolté de la disponibilité annuelle en matière ligneuse calculée selon le FEC	100%
	Accroître la valeur ajoutée sur pied dans un contexte d'aménagement forestier écosystémique.	<ul style="list-style-type: none"> Art. 35.5 Loi sur les forêts (rendement en quantité et qualité) Stratégie production de bois Vision régionale concernant l'intensification de la production ligneuse (Groupe mobilisation des bois) 	Identifier en AIPL des superficies de l'UA.	Évolution de la possibilité forestière de l'UA 051-51	Suivi annuel
	Maintenir à un coût compétitif les travaux d'aménagement forestier et la matière ligneuse récoltée dans l'UA 051-051.	<p><u>Utilisation d'outils de planification tels:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Lidar Dendrodif Photo-interprétation fine 3D et carte écoforestière bonifiée <p><u>Travaux d'aménagement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer leur réalisation aux détenteurs de GAF Table opérationnelle existante 		% du volume de bois mis aux enchères et vendus dans l'UA 051-51	100%
				Coût du bois (\$/m ³)	Suivi annuel
Cohabitation harmonieuse des usages.	Obtenir/Maintenir la certification forestière FSC.			Superficie de l'UA certifiée FSC	100 %
	S'assurer de prendre en compte les particularités des pôles d'intérêts reconnus dans le territoire de l'UA 051-51 dans la confection des PAFI.	Table de GIRT	Prendre en compte les planifications sectorielles existantes dans les chantiers des PAFI-O.	% de la superficie de l'UA 051-51 en territoires structurés	Suivi annuel
			Adopter un calendrier d'opérations forestières et de transport en fonction des périodes intenses d'activités autres que forestières (disponible via site Internet).	Nombre minimal de rencontres ou communications avec les organismes représentant chacun des pôles d'intérêt concernés pour les modalités d'intervention	1 par chantier
	Structurer la pratique des activités forestières et autres durant le temps de la chasse automnale.	Table de GIRT	Mettre en place un mécanisme de communication adapté aux pratiques autochtones. / Évaluer les mécanismes de communication préalable au début des travaux.	Nombre d'ententes conclues entre les forestiers et les chasseurs	Suivi annuel
				Nombre d'ententes développées entre des groupes de chasseurs et des organismes gestionnaires de sentiers.	Suivi annuel
	Considérer les impacts sur les pratiques autochtones, de manière complémentaire à la consultation spécifique du MFFP, pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle	Table de GIRT	Adopter un calendrier d'opérations forestières et de transport en fonction des périodes intenses d'activités autres que forestières (disponible via site Internet). / Créer un formulaire de satisfaction envers les travaux forestiers,	Évolution du nombre de chasseurs présents dans les territoires structurés	Suivi annuel
				Évolution du nombre annuel de plaintes pour non-respect du maintien de l'accès aux territoires publics durant la chasse	0
Considérer les impacts sur l'expérience de la pratique des activités récréatives en milieu naturel, et les infrastructures existantes, lors de la confection des PAFI.	Table de GIRT Mise à jour des cartes d'affectation RADF	<ul style="list-style-type: none"> Pour les chantiers des PAFI-O comportant des sentiers cartographiés et identifiés sur le terrain : Rappeler les éléments de protection du RADF concernant les sentiers dans les prescriptions sylvicoles Ne pas récolter les arbres repères et l'inscrire dans la prescription sylvicole Conserver une bande de 30 mètres le long des sentiers avec une récolte maximale de 40% (ne pas approcher à plus de 5 m des sentiers) et noter à la prescription. 	Nombre de mesures d'harmonisation visant les activités récréatives	Suivi annuel	
			% de satisfaction des utilisateurs	90%	
			Nombre annuel de non-conformités en vertu du RADF	0	

Valeurs	Objectifs convenus	Outils existants	Mesures additionnelles convenues	Indicateurs proposés	Cibles proposées
Production acéricole.	Prendre en compte les enjeux écologiques lors de l'aménagement des érablières sous exploitation acéricole.	OPMV bois mort Synthèse écologique de l'Estrie		Superficie de travaux de jardinage acérico-forestier réalisés dans les terres publiques de l'Estrie (incluant les réserves forestières)	
	Prendre en compte, à l'intérieur des PAFI, les besoins inhérents à la production acéricole dans les secteurs acéricoles actuellement retenus par le MRNF.	Cartographie des secteurs potentiels acéricoles validés et non octroyés	<ul style="list-style-type: none"> Planification des chemins d'accès selon des critères d'exploitation acéricole. Convenir d'un mécanisme de communication préalable aux travaux. Convenir de mesures d'harmonisation concernant les tubulures, les sentiers de débardage ainsi les aires d'ébranchages, de tronçonnage et d'empilement. 	% des secteurs acéricoles potentiels retenus qui sont alloués pour la sève	100%
Patrimoine paysager.	Minimiser les impacts négatifs en provenance des sites d'intérêt identifiés comme visuellement sensibles.	S'inspirer du Manuel des bonnes pratiques en matière de paysages et du guide spécifique au secteur forestier produits par Paysages estriens. Prendre en compte les caractérisations de paysages pouvant être produites par les MRC. RADF	<p>Éviter de créer des empilements de bois en bordure des chemins municipaux et des chemins multi-usages reconnus.</p> <p>Convenir, dans les PAFI-O, des endroits vulnérables aux aspects paysagers et proposer des mesures d'atténuation adaptées.</p>	Respect de la Charte des paysages estriens	
	Sensibiliser la population à la possible intégration des superficies forestières aménagées comme caractéristique remarquable du paysage culturel patrimonial de la région	ASFSQ Sentiers Frontaliers		Nombre annuel de non-conformités en vertu du RADF	0
Retombées régionales de la mise en valeur du territoire public.	Développer une stratégie forestière permettant le développement de l'utilisation des PFNL dans l'UA 051-51.	Cartographie des potentiels		Nombre de projets d'implantation de PFNL	Suivi annuel
	Favoriser l'embauche locale de travailleurs et de professionnels compétitifs pour les travaux de mise en valeur des ressources naturelles du territoire de l'UA 051-51.	Formation des opérateurs d'abatteuse multifonctionnelle (Comité bois, CFP Le Granit, CSMOAF)	Sensibiliser les donneurs d'ordres.	% d'entrepreneurs résidant à moins de 100 km du territoire de l'UA 051-51	75%
	Favoriser la transformation locale des ressources naturelles provenant du territoire de l'UA 051-51.	Article 93 de la LADTF		% de donneurs d'ordres avec une politique interne à ce niveau	100%
Accès routier aux territoires publics.	Définir et mettre en œuvre une planification du suivi et de l'entretien du réseau routier du territoire public et de ses accès (dont les chemins municipaux).	<ul style="list-style-type: none"> Article 66 de la LADTF (compétences municipales); Article 42 LADTF (art. 33 Loi des forêts) interdire ou restreindre Portrait du réseau routier CRRNT 	Mettre en œuvre un plan d'action pour une gestion intégrée du réseau routier	Plan d'action produit	1
	Répartir, entre les utilisateurs et l'État, les besoins d'entretien du réseau routier du territoire de l'UA 051-51.		<ul style="list-style-type: none"> Clarifier les responsabilités en vertu des diverses lois; Proposer un plan d'entretien des principales infrastructures à développer et à maintenir; Partage des coûts à définir par le MRNF; Convenir au besoin de mesures d'harmonisation et de partage de l'entretien du réseau routier, et de ses coûts, entre les usagers concernés; Évaluer les impacts des futurs chemins; Fermeture et remise en production de certains tronçons de chemin. 	Nombre de km de chemins publics entretenus annuellement en fonction de la planification convenue à la Table de GIRT.	Suivi annuel
				Nombre d'ententes d'entretien routier conclues entre les usagers du territoire de l'UA 051-51	Suivi annuel

Valeurs	Objectifs convenus	Outils existants	Mesures additionnelles convenues	Indicateurs proposés	Cibles proposées
Biodiversité des milieux naturels.	Assurer le maintien et l'augmentation de la qualité des habitats fauniques.	Prise en compte ou respect des modalités ou des outils suivants : <ul style="list-style-type: none"> •RADF (à détailler) •VOIC (à détailler suite à la mise à jour 2017) •Sites fauniques d'intérêt (à venir), •SADF (Critères 1.1 et 3.2, espèces sensibles polatouche, grand-pic, pékan) •Certification forestière (eau et habitat faunique, structures résiduelles, FHVC, mesures espèces menacées ou vulnérables); •Habitats fauniques décrétés. •Plans d'intervention des aires de confinement du cerf de Virginie; •Pratique sylvicoles adaptées (PAFIT 2013-2018); •Prise en compte par le Forestier en chef des modèles de qualité habitat de plus de 5 espèces (original, chevreuil, caribou, marte, lièvre, tétra, gélinotte, etc.); 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les milieux naturels d'intérêt dans les prescriptions sylvicoles. • Si les outils de protection existant actuellement ou prochainement (RADF, SADF) ne répondent pas aux objectifs de la région certaines mesures régionales pourraient être adoptées. 	% de la superficie des habitats fauniques décrétés pris en compte dans les PAFI	100%
	Protéger l'eau et les habitats aquatiques.			% de la superficie des bandes riveraines de cours d'eau permanents soustraites à l'aménagement forestier	20%
	Limitier les pertes en superficies naturelles lors des changements de vocation du territoire (ex. voirie, infrastructures, etc.).			Nombre annuel de non-conformités en vertu du RADF et FSC (actions correctives posées)	0
	Maintenir un modèle de répartition des interventions forestières s'inspirant de la forêt naturelle.			% de la perte de superficie forestière associée aux chemins forestiers	Maximum 4%
	Développer des modalités d'intervention permettant le maintien de bois morts et de débris ligneux.			Nb de modalités / Sup aménagées avec mesures particulières pour maintien ou création de BM	
	Adapter les interventions forestières en fonction des attributs des milieux naturels d'intérêt (forêts à haute valeur de conservation), à la lueur des travaux du comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT de l'Estrie.			% des milieux naturels d'intérêt pour lesquels des modalités d'intervention sont convenues et appliquées aux PAFI	100%
	Respecter les statuts de protection des milieux naturels protégés présents dans l'UA 051-01 (EFE, refuges biologiques, etc.).			Superficie des milieux naturels protégés pris en compte dans les PAFI	100%
	Viser, dans les travaux d'aménagement forestier, à diminuer l'écart de la composition avec la forêt naturelle, sur la base des types de peuplements.			Superficie annuelle de travaux visant à diminuer les écarts relatifs à la composition des types de peuplements	Suivi annuel
	Rapprocher la structure d'âge des peuplements aménagés de celle de la forêt naturelle.			Pourcentage du territoire de l'UA 051-51 où la structure d'âge diffère peu ou modérément par rapport à la forêt naturelle	80%
Acquisition et intégration des connaissances.	Obtenir des données sur les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles réalisés en Estrie afin de permettre un aménagement adaptatif optimal.	Groupe de travail sur la production de bois et l'ADF estrieennes	Sensibiliser les chercheurs et autres partenaires régionaux aux besoins en recherche des territoires forestiers publics de l'Estrie.	Nombre de dispositifs implantés ou de projets réalisés	Minimum 1 par année
	Rendre accessibles, aux fins des travaux de concertation de la Table de GIRT, l'information géographique à jour disponible par les différents usagers du territoire public.	S'assurer de la mise en place, de la fonctionnalité et de la convivialité du site web collaboratif, via le site de la MRC HSF.		Site Internet fonctionnel	Juin 2017
	Identifier les besoins d'acquisition de connaissances, sur les espèces fauniques et végétales présentes dans le territoire de l'UA 051-51, aux fins d'intégration dans les PAFI.	Projets du MRNF ou autres partenaires sur les territoires publics (inventaires polatouches, minomamères, salamandres). Certification forestière (formations et fiche de signalement)	Réunir les informations acquises et assurer leur intégration	% du PADF utilisé selon les besoins identifiés par la Table de GIRT	Suivi annuel
	Diffuser l'information sur les activités d'aménagement durable réalisées dans les forêts publiques de l'Estrie et faire connaître cette réalité à la population régionale.	•Association forestière du Sud du Québec •Site Internet des partenaires •Périodiques régionaux	Inclure ce volet dans le plan d'action de la TGIRT pour réaliser les actions dans le cadre d'une stratégie globale	Nombre de dispositifs implantés ou de projets réalisés	Minimum 1 par année
			Portrait des connaissances acquises	Mise à jour annuelle	
			Nombre de communication ou d'activités	2 par année	
8 valeurs	29 objectifs				

 = indicateurs ou cibles qui devront être précisés à court terme

Valeurs et Objectifs adoptés le 15 sept. 2011, révisés le 23 février 2017